

Note de conjoncture

Indicateurs

Semences de légumes secs

Juillet 2023

SEMAE

Direction de l'Animation de la filière
Section Plantes Potagères et florales

44 rue du Louvre

75001 PARIS

section.potageres@semae.fr

01.42.33.89.21



semae

Toutes les semences pour demain

Introduction à la note

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement modifié (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et aux articles L631-24 paragraphe III et L632-2-1 du Code rural et de la pêche maritime, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et publie des indicateurs, qui visent à améliorer

la connaissance et la transparence des marchés dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

Le Code rural et de la pêche maritime (EGALIM) prévoit que *“le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

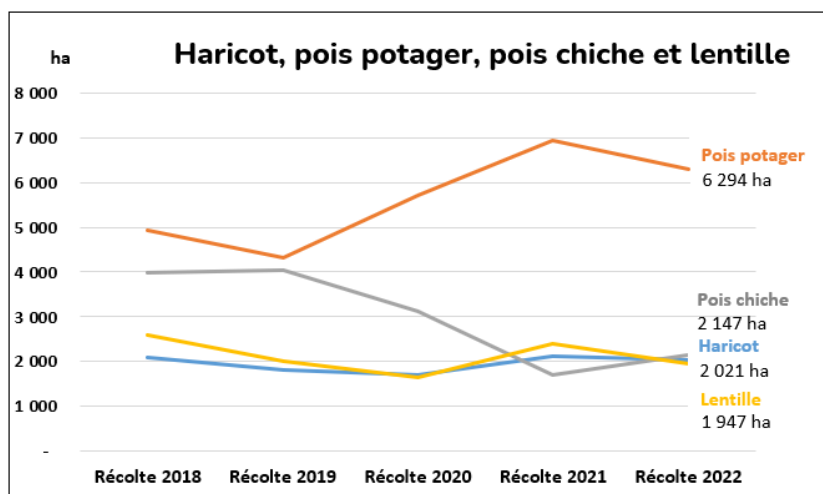
En application du Code rural et de la pêche maritime (EGALIM), c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant notamment la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans les conditions particulières au Contrat, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, lors de la remise des semences-mères (ou plants) au plus tard avant les semis ou les plantations.

Cette note émane de la Commission Economie de la Section Plantes Potagères et florales de SEMAE.

Les données de rendement sont calculées à partir d'une enquête réalisée par SEMAE qui ne garantit pas l'exhaustivité des réponses.

Evolution des surfaces en multiplication des semences de légumes secs sur 5 ans



Source SEMAE

Après deux années de hausse consécutive, les surfaces en **pois potager** baissent de nouveau pour atteindre 6 294 ha en 2022 (-9,1%).

Les surfaces en **pois chiche connaissent une nette augmentation** (+27%) et représentent un peu plus de 2 147 ha.

Les surfaces en **haricots** diminuent d'une petite centaine d'hectares (2 021 ha), principalement en haricot nain (-7,9%).

Enfin, les **lentilles** perdent cette année 438 ha (-18,3%) et représentent 1 947 ha.

Evolution des charges directes des semences de haricot et pois potager sur les 2 dernières années

	Récolte 2021	Récolte 2022
Pois potager (réf. 2021)	1 607 €/ha	1 857 €/ha
Haricot (réf. 2021)	2 766 €/ha	2 992 €/ha

Source FNAMS

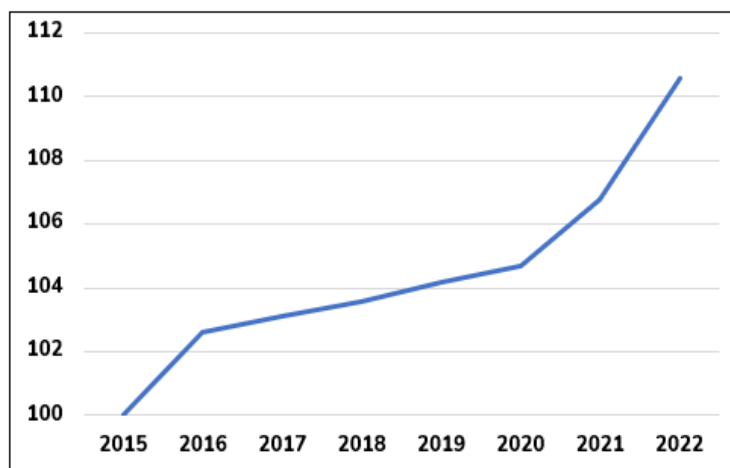
L'évolution des charges directes de semences potagères est calculée chaque année par la FNAMS sur la base des différentes charges (énergie, engrais, machinisme, salaires...) et de leur poids dans les coûts de production.

Explication de l'évolution des coûts de 2021 à 2022

Les charges directes intègrent les charges de main d'œuvre, le coût de la mécanisation, les intrants (engrais, amendements, protection des cultures...) et des charges diverses (analyses de lot, cotisations, assurance). **Attention, ces charges ne prennent pas compte des charges de structure de l'exploitation (fermage, MSA...)**. Le calcul des charges se fait selon un itinéraire technique de référence (observé sur le terrain). Pour ces 2 espèces, les itinéraires culturaux ont été révisés pour la récolte 2021.

Pour la période 2021-2022, les charges directes pour les pois et les haricots ont augmenté, respectivement de 15,6 % et 8,2 %. Pour le pois, l'augmentation significative s'explique par la demande plus importante en fertilisants et en énergie. Pour le haricot, les hausses importantes des charges sont principalement dues à un programme phytosanitaire plus onéreux.

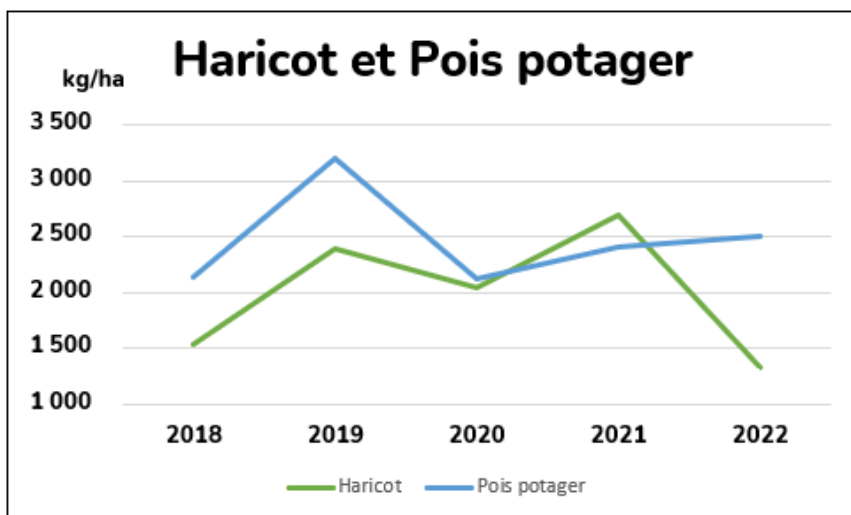
Indice annuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) pour les semences potagères, florales et textiles



Source INSEE

Cet indicateur annuel, même s'il englobe différentes espèces, montre une évolution cohérente des prix d'achat des moyens de production agricole pour les semences potagères fines (hausse importante de 5 points).

Evolution des rendements en production de semences de légumes secs sur 5 ans



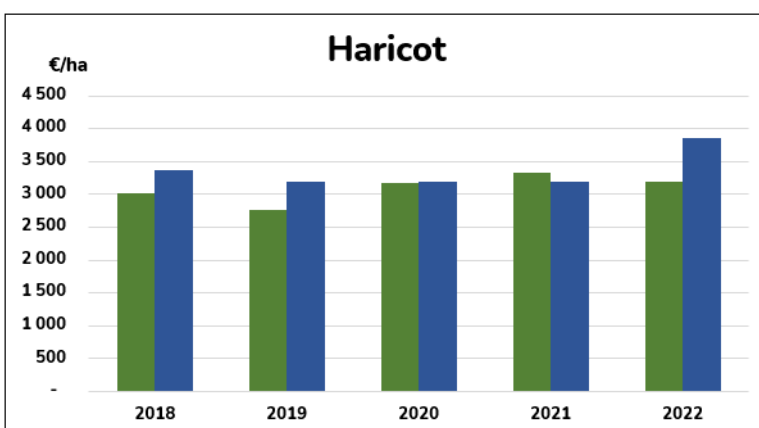
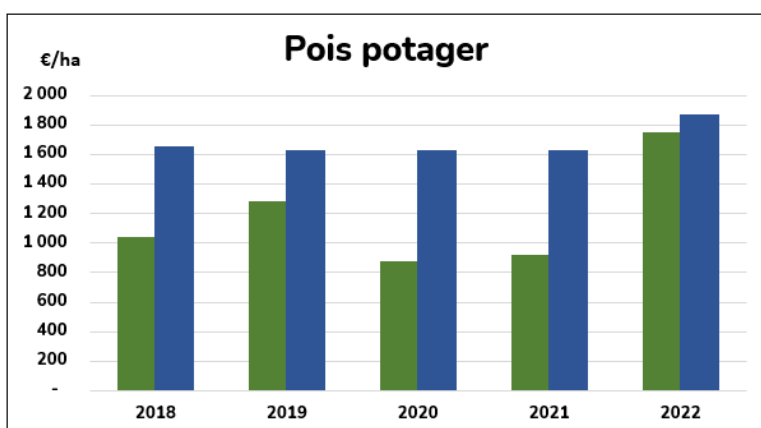
Source SEMAE

L'évolution du rendement moyen pour le **haricot** connaît une baisse importante (-51%). Le rendement olympique* est de 19,8 q/ha.

Le rendement du **pois potager** a une évolution sur 5 ans en dents de scie avec une légère augmentation en 2022 par rapport à 2021 (+3,9%). Le rendement olympique* est de 23,5 q/ha.

*Le rendement olympique résulte de la moyenne des rendements réalisés pour cinq années successives sans prendre en compte la valeur maximale et minimale.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



Source FNAMS d'après données UFS et FNAMS

■ CA réalisé (€/ha) ■ CA moyen contractualisé (€/ha)

Les chiffres d'affaires moyens réalisés pour les cultures de plein champ sont comparés avec la rémunération moyenne contractualisée. Le CA réalisé comprend le rendement net payé, les bonifications ou réfections éventuelles et le forfait éventuel (hors prime PAC pour les pois). Le CA moyen contractualisé comprend le rendement de référence du contrat multiplié par son prix, ainsi qu'un éventuel forfait. Ces données proviennent de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières, ou en l'absence de celles-ci de l'observatoire des prix mené par la FNAMS auprès des multiplicateurs de semences.

Commentaires :

Pour la récolte 2022, les résultats en **pois potager** sont encourageants avec un rattrapage des chiffres d'affaires réalisés en moyenne en France par rapport aux chiffres d'affaires contractualisés.

En **haricot**, l'année 2022 est globalement correcte. Les résultats ne parviennent toutefois pas à atteindre les chiffres d'affaires contractualisés, en hausse en 2022.